

DOCUMENT D'INFORMATION

ÉPREUVES UNIQUES

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, PROGRAMME DE BASE
5^e secondaire

634-510
634-520
634-530

Juin 2010
Août 2010
Janvier 2011

Québec 

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010

*Le présent document se trouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/docinfosec.htm>].*

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1 Structure des épreuves uniques	4
1.1 Caractéristiques générales	4
1.2 Description des épreuves uniques	5
2 Documents constituant les épreuves uniques	6
3 Conditions d'administration des épreuves uniques	6
3.1 Moment de passation et durée	6
3.2 Matériel autorisé	7
3.3 Matériel requis	7
3.4 Mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles	7
4 Modalités de correction des épreuves uniques	8
4.1 Épreuve d'interaction orale	8
4.2 Épreuve de compréhension écrite	8
4.3 Épreuve de production écrite	8
5 Constitution des résultats aux épreuves uniques	9
6 Constitution du résultat disciplinaire et condition de réussite	9
 ANNEXES	
Annexe I Grille d'évaluation de la compétence <i>Interagir en français</i> (à l'oral)	10
Annexe II Grille d'évaluation de la compétence <i>Produire des textes variés en français</i> (à l'écrit)	11

Introduction

Ce document d'information présente des renseignements concernant les épreuves uniques de français, langue seconde, programme de base, de la 5^e secondaire qui seront administrées en juin 2010, août 2010 et janvier 2011, selon le calendrier établi par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce calendrier est accessible à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/sanction/horaires.htm.

À l'automne 2009, des exemples d'épreuves uniques¹ illustrant les caractéristiques des nouvelles épreuves de français, langue seconde, ont été fournis afin de soutenir le milieu scolaire dans l'appropriation de ces nouvelles épreuves.

1 Structure des épreuves uniques

1.1 Caractéristiques générales

Dans le cadre des épreuves uniques, l'élève se familiarise d'abord avec le thème général à l'aide de différentes activités préparatoires. Il est ensuite appelé à discuter d'un aspect de ce thème, à démontrer sa compréhension des textes fournis, puis à rédiger un texte dans lequel il réinvestit les connaissances acquises. Les consignes contenues dans les documents des épreuves uniques sont rédigées exclusivement en français.

Les épreuves uniques de français, langue seconde, programme de base, sont obligatoires et doivent être administrées dans l'ordre défini à la section 3.1.

¹ Les exemples d'épreuves uniques sont d'utilisation facultative.

1.2 Description des épreuves uniques

Les épreuves uniques, élaborées d'après le Programme de formation de l'école québécoise, permettent d'évaluer les trois compétences du programme de base de français, langue seconde.

Une phase de préparation dirigée par l'enseignante ou enseignant avant la passation des épreuves uniques permet aux élèves d'acquérir une base de connaissances commune et d'avoir ainsi des chances égales de réussite.

Le tableau suivant décrit sommairement la phase de préparation et les trois épreuves uniques.

	Intentions	Tâche
Phase de préparation	Présenter la phase de préparation et les trois épreuves uniques.	Réaliser les activités du <i>Cahier préparatoire</i> portant sur des textes liés au thème des épreuves uniques (activités non évaluées).
	Permettre à l'élève de s'appropriier le thème des épreuves uniques et le vocabulaire lié à ce thème. Présenter aux élèves les critères d'évaluation et les exigences des différentes tâches.	
Épreuve d'interaction orale	Évaluer la compétence <i>Interagir en français</i> .	Discuter en groupe de quatre élèves.
Épreuve de compréhension écrite	Évaluer la compétence <i>Lire des textes variés en français</i> ² .	Répondre à des questions de compréhension (à choix multiple, à réponse courte ou à réponse construite).
Épreuve de production écrite	Évaluer la compétence <i>Produire des textes variés en français</i> .	Produire un texte écrit sur l'un des sujets proposés et qui respecte l'intention de communication ³ donnée.

² La compétence *Lire des textes variés en français*, telle que décrite par le *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire, deuxième cycle* (pages 21 à 25), implique que l'on puisse demander à l'élève de démontrer sa compréhension de textes entendus, lus ou vus. Cependant, pour les épreuves uniques de juin 2010, d'août 2010 et de janvier 2011 portant sur cette compétence, seule la compréhension de textes écrits fera l'objet d'une évaluation.

³ L'élève doit écrire un texte qui respecte l'une des intentions de communication du *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire, deuxième cycle* (pages 36 et 37). L'intention choisie est mentionnée dans le libellé du sujet de production écrite.

2 Documents constituant les épreuves uniques

	Documents de l'élève	Documents de l'examinatrice ou de l'examineur	Documents de l'enseignante ou de l'enseignant
Phase de préparation	<i>Cahier préparatoire</i>		<i>Guide d'administration et de correction</i> <i>Clé de correction (épreuve de compréhension écrite)</i>
Épreuve d'interaction orale		<i>Situations d'interaction</i> <i>Consignes à l'examinatrice ou à l'examineur</i> <i>Grille d'évaluation de la compétence Interagir en français</i>	
Épreuve de compréhension écrite	<i>Recueil de textes</i> <i>Cahier de l'élève 1</i>	<i>Consignes à la personne responsable de la surveillance</i>	
Épreuve de production écrite	<i>Cahier de l'élève 2</i>	<i>Consignes à la personne responsable de la surveillance</i>	

Note. – Pour chaque session d'examen, le Ministère fournira aux organismes scolaires de nouvelles situations d'interaction qu'ils devront utiliser obligatoirement.

3 Conditions d'administration des épreuves uniques

3.1 Moment de passation et durée

Phase ou épreuve	Moment ⁴	Durée
Phase de préparation	Avant l'épreuve d'interaction orale Date choisie par l'école	En classe : 180 à 225 minutes À la maison : 3 ou 4 jours
Épreuve d'interaction orale	Après la phase de préparation et avant les épreuves de compréhension écrite et de production écrite Date choisie par l'école	12 à 15 minutes par groupe d'élèves (prévoir 30 minutes au total)
Épreuve de compréhension écrite	À la date prévue à l'horaire de la session d'examen du Ministère	120 minutes
Épreuve de production écrite	À la date prévue à l'horaire de la session d'examen du Ministère	120 minutes

Note. – Selon le *Guide de gestion de la sanction des études secondaires*, dix minutes supplémentaires doivent être accordées aux élèves pour les épreuves de compréhension écrite et de production écrite, si nécessaire.

⁴ Pour les épreuves de compréhension écrite et de production écrite, voir les horaires des sessions d'examen présenté en ligne à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/sanction/horaires.htm.

Comme le *Cahier préparatoire* sert de contexte aux questions d'interaction, il est vivement recommandé que l'examinatrice ou examinateur en fasse une lecture personnelle avant d'administrer l'épreuve.

Pour l'épreuve d'interaction orale administrée en août 2010 ou en janvier 2011, l'établissement scolaire doit remettre le *Cahier préparatoire* aux élèves concernés de deux à quatre jours ouvrables avant l'épreuve.

3.2 Matériel autorisé

Le matériel indiqué ci-dessous constitue **le seul matériel autorisé**. Il serait souhaitable que chaque élève dispose d'un dictionnaire bilingue ou unilingue français. Tout autre matériel (ex. : matériel sur support électronique, notes personnelles) est interdit.

Phase de préparation (non évaluée)

- *Cahier préparatoire*
- Toute autre ressource pertinente (à la maison)
- Dictionnaire bilingue ou unilingue français (en classe)

Épreuve d'interaction orale

- *Situations d'interaction*
- Dictionnaire bilingue ou unilingue français (avant l'interaction seulement)
- *Cahier préparatoire* (avant l'interaction seulement)

Épreuve de compréhension écrite

- *Cahier de l'élève 1*
- *Recueil de textes*
- Dictionnaire bilingue ou unilingue français

Épreuve de production écrite

- *Cahier de l'élève 2*
- *Recueil de textes*
- Dictionnaire bilingue ou unilingue français
- Dictionnaire de synonymes
- Grammaire ou code grammatical
- Recueil de conjugaison

3.3 Matériel requis

Il est à noter que, pour l'épreuve de production écrite, l'établissement doit fournir à l'élève le papier brouillon nécessaire.

3.4 Mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles

Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, des élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. À cet effet, la Direction de la sanction des études mettra sous peu à la disposition du milieu scolaire un document de référence présentant des balises pour la mise en place de ces mesures.

4 Modalités de correction des épreuves uniques

Pour chaque session d'examen, la correction des trois épreuves uniques relève des établissements scolaires et se fait selon les modalités fournies par le Ministère dans le *Guide d'administration et de correction*. Les grilles comprises dans ce guide tiennent compte des critères d'évaluation du Programme de formation et indiquent la répartition des points.

Les examinateurs et les enseignants sont encouragés à se regrouper afin de s'assurer d'une compréhension commune des outils d'évaluation des épreuves uniques.

Il est important que les élèves se familiarisent avec ces outils en cours d'année afin de connaître les critères d'évaluation associés aux épreuves uniques.

4.1 Épreuve d'interaction orale

L'évaluation de la compétence *Interagir en français* se fait à l'aide de la grille présentée à l'annexe I. Les élèves doivent être regroupés en équipes de 4 élèves. Des groupes de 3 ou de 5 élèves peuvent être formés lorsqu'il reste un nombre impair de candidats ou que le nombre d'élèves est restreint.

Par souci de justice et d'équité, chaque élève doit être évalué dans une équipe par une examinatrice ou un examinateur autre que son enseignante ou enseignant⁵. L'épreuve doit avoir lieu, de préférence, dans un local tranquille afin que chaque équipe puisse discuter sans être entendue par les autres élèves.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, les organismes scolaires ont la responsabilité d'offrir à leur personnel une préparation adéquate relativement à la passation de l'épreuve et à l'application de la grille d'évaluation.

4.2 Épreuve de compréhension écrite

L'épreuve est constituée de questions à choix multiple et à réponse courte permettant de vérifier la capacité de l'élève à repérer et à inférer des idées ou des informations, ainsi que des questions à réponse construite permettant de vérifier son niveau de compréhension critique et créative. Pour corriger les réponses du *Cahier de l'élève 1*, l'enseignante ou enseignant doit se référer à la *Clé de correction* fournie.

4.3 Épreuve de production écrite

L'évaluation de la compétence *Produire des textes variés en français* se fait à l'aide de la grille d'évaluation présentée à l'annexe II. L'enseignant pourra noter les points à attribuer pour les différents critères dans le tableau de consignation se trouvant à la fin du *Cahier de l'élève 2*.

Il est à noter que la production écrite de l'élève devra contenir environ 200 mots. Afin que tous les élèves soient évalués de façon équitable, on considérera le nombre d'erreurs sur le plan grammatical au prorata du nombre total de mots du texte pour déterminer l'échelon accordé à l'élève dans la grille d'évaluation (voir l'annexe II).

⁵ Dans les cas où il n'y aurait qu'un seul enseignant de français, langue seconde, les élèves pourraient être évalués par celui-ci.

5 Constitution des résultats aux épreuves uniques

Pour constituer la note de l'élève aux épreuves d'interaction orale et de production écrite, l'examineur ou l'enseignant doit additionner les points attribués pour chaque critère de la grille et inscrire la note finale à l'endroit prévu dans la *Grille d'évaluation de la compétence Interagir en français* ou dans le *Cahier de l'élève 2*.

Pour constituer la note de l'élève à l'épreuve de compréhension écrite, l'enseignante ou enseignant doit additionner les points attribués pour chaque question et inscrire la note finale à l'endroit prévu sur la feuille-réponse à la fin du *Cahier de l'élève 1*.

Veillez noter que les organismes scolaires devront conserver pour chaque élève les documents suivants pendant au moins un an :

- *Cahier préparatoire*;
- Grilles ayant servi à évaluer la compétence *Interagir en français*;
- *Cahier de l'élève 1*;
- *Cahier de l'élève 2*.

6 Constitution du résultat disciplinaire et condition de réussite

Le résultat disciplinaire s'obtient en combinant les résultats obtenus pour les trois compétences, pondérés selon les tables de conversion établies par le Ministère.

<i>Interagir en français (40 %)</i>	<i>Lire des textes variés en français (30 %)</i>	<i>Produire des textes variés en français (30 %)</i>
Note-école (bilan) : 20 % + Note à l'épreuve unique : 20 %	Note-école (bilan) : 15 % + Note à l'épreuve unique : 15 %	Note-école (bilan) : 15 % + Note à l'épreuve unique : 15 %

Pour obtenir les unités de français, langue seconde, programme de base, l'élève doit obtenir au moins 60 p. 100 pour l'ensemble de la discipline. L'élève qui ne satisfait pas à cette condition pourra reprendre les épreuves non réussies à une session d'examen subséquente.

Grille d'évaluation de la compétence *Interagir en français* (à l'oral)

ANNEXE I

CRITÈRE D'ÉVALUATION		A	B	C	D	E
1. Utilisation du français et participation à l'échange		L'élève s'engage activement dans l'interaction en français : il maintient aisément l'échange et sollicite la participation de ses pairs. 20	L'élève participe activement à l'interaction en français : il maintient l'échange. 16	L'élève participe à l'interaction en français : il intervient de façon ponctuelle dans l'échange. 12	L'élève participe à l'interaction en français lorsque sollicité. 8	L'élève participe de manière nettement insuffisante à l'interaction. 4
		Il développe ses idées à l'aide d'informations pertinentes et suffisantes. 40	Il exprime ses idées à l'aide d'informations pertinentes. 32	Il exprime des idées brèves liées au sujet ou des généralités. 24	Il exprime des idées très brèves. 16	Il reprend les propos de ses pairs, s'exprime en peu de mots ou se sert de formules passe-partout (ex. : <i>je ne comprends pas</i>). 8
2. Élaboration du contenu de son message		Il s'exprime avec facilité. 10	Il s'exprime avec facilité malgré quelques hésitations. 8	Il s'exprime avec plus ou moins de facilité. 6	Il s'exprime avec difficulté. 4	Il s'exprime avec grande difficulté. 2
		Il respecte très bien les conventions de la communication. 5	Il respecte bien les conventions de la communication. 4	Il respecte assez bien les conventions de la communication. 3	Il respecte plus ou moins bien les conventions de la communication. 2	
		Il utilise une bonne prononciation malgré quelques erreurs. 5	Il utilise une assez bonne prononciation. 4	Il utilise une prononciation plus ou moins correcte. 3	Il utilise une prononciation peu correcte. 2	
		Il exprime un message clair, malgré quelques erreurs ne nuisant pas à l'interaction. 20	Il exprime un message compréhensible, malgré des erreurs ne nuisant pas à l'interaction. 16	Il exprime un message généralement compréhensible comportant des erreurs nuisant à l'interaction. 12	Il exprime un message peu compréhensible, obscurci par de nombreuses erreurs. 8	

Note. – L'élève qui ne réalise pas la tâche (ex. : ne réagit que de façon non verbale, parle en anglais) se voit attribuer la note zéro.

NOTE FINALE :

Commentaires de l'examinatrice ou de l'examinateur :

¹ L'élève qui s'exprime avec grande difficulté obtient 8 points pour l'ensemble du 3^e critère.

CRITÈRE D'ÉVALUATION		A	B	C	D	E	
1. Cohérence du message	Contenu et suffisance d'information	L'élève développe ses idées à l'aide d'informations variées et pertinentes pour appuyer son intention de communication. 25	L'élève exprime ses idées à l'aide d'informations pertinentes qui appuient son intention de communication. 20	L'élève exprime brièvement ses idées à l'aide d'informations redondantes, mais qui sont liées à son intention de communication. 15	L'élève exprime des généralités liées au sujet sans toujours maintenir l'intention poursuivie. 10	L'élève exprime peu d'idées ou écrit un texte hors sujet. 5	
	Organisation	Il structure son texte de façon appropriée : • Il construit une introduction et une conclusion complètes et originales. • Il regroupe et organise toutes ses idées en fonction des deux aspects abordés. 20	Il structure son texte de façon appropriée : • Il présente une introduction et une conclusion brèves mais complètes. • Il regroupe et organise la plupart de ses idées en fonction des deux aspects abordés. 16	Il structure globalement son texte : • Il présente une introduction ou une conclusion incomplète. • Il regroupe plus ou moins ses idées en fonction des deux aspects abordés. 12	Il structure partiellement son texte : • Il présente seulement une introduction ou seulement une conclusion, complète ou non. • Il regroupe ses idées de façon inappropriée. 8	Le texte de l'élève ne présente ni organisation ni progression évidentes.	
		Il fait progresser ses idées en établissant clairement des liens entre elles. 10	Il fait généralement progresser ses idées en établissant des liens entre elles. 8	Il fait partiellement progresser ses idées en établissant quelques liens entre elles. 6	Il fait peu progresser ses idées ou établit des liens entre elles qui sont plus ou moins appropriés. 4		6
		Il produit un texte contenant de 0 à 7 % d'erreurs.	Il produit un texte contenant de 8 à 14 % d'erreurs.	Il produit un texte contenant de 15 à 21 % d'erreurs.	Il produit un texte contenant de 22 à 28 % d'erreurs.		Il produit un texte contenant plus de 28 % d'erreurs.
2. Application des conventions linguistiques	Grammaire (syntaxe, ponctuation, règles d'orthographe grammaticale et d'usage)	Voir tableau au verso pour le nombre d'erreurs correspondant à chaque pourcentage					
	Lexique	35	28	21	14	7	
		Il emploie un vocabulaire varié et précis, et réinvestit des mots et expressions des textes abordés.	Il emploie un vocabulaire varié et réinvestit des mots et expressions des textes abordés.	Il emploie un vocabulaire courant et réutilise quelques mots des textes abordés.	Il emploie un vocabulaire simple et répétitif et réutilise peu de mots des textes abordés.	Il emploie un vocabulaire limité et imprécis.	2

Note. – L'élève qui ne réalise pas la tâche (ex. : écrit en anglais, construit son texte à l'aide de phrases copiées d'un texte) se voit attribuer la note zéro.

¹ L'élève dont le texte ne présente ni organisation ni progression évidentes obtient 6 points pour l'ensemble du sous-critère *Organisation*.

ANNEXE II (Suite)

Afin de simplifier le calcul de la note de l'élève pour le sous-critère *Grammaire*, l'enseignant peut se référer au tableau ci-dessous. Pour les textes contenant moins de 130 mots ou plus de 269 mots, calculer le pourcentage d'erreurs en fonction du nombre de mots et se référer au barème du tableau pour déterminer les points à accorder.

Nombre de mots du texte	A	B	C	D	E
	De 0 à 7 % d'erreurs	De 8 à 14 % d'erreurs	De 15 à 21 % d'erreurs	De 22 à 28 % d'erreurs	Plus de 28 % d'erreurs
Nombres d'erreurs					
De 130 à 149	0 à 10	11 à 20	21 à 29	30 à 39	40 et plus
De 150 à 169	0 à 11	12 à 22	23 à 34	35 à 45	46 et plus
De 170 à 189	0 à 13	14 à 25	26 à 38	39 à 50	51 et plus
De 190 à 209	0 à 14	15 à 28	29 à 42	43 à 56	57 et plus
De 210 à 229	0 à 15	16 à 31	32 à 46	47 à 62	63 et plus
De 230 à 249	0 à 17	18 à 34	35 à 50	51 à 67	68 et plus
De 250 à 269	0 à 18	19 à 36	37 à 55	56 à 73	74 et plus
Points accordés	35	28	21	14	7

